



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019
Hôtel de ville (500, rue Principale)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ABSENCES

Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 287 – 2019

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Mélissa Arbour

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019
Hôtel de ville (500, rue Principale)**

3. **REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RAWDON, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CÔME, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ZÉNON, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-DONAT, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-BÉATRIX ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

No : 288 – 2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Rawdon, l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme, l'Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zénon, l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Béatrix et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Rawdon, de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Côme, de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon, de Saint-Donat, de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha un projet d'entente de regroupement des NEUF (9) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : **Gilles Arbour**

Appuyé par : **Réal Payette**

et résolu sur recommandation du comité exécutif.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019
Hôtel de ville (500, rue Principale)**

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Rawdon, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zénon, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Béatrix et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Émission des permis et certificats – Décision

No : 289 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'émission des permis et certificats, Mme Mélanie Beaudesne, est non-disponible temporairement;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu:

D'AUTORISER Mme Mélanie Morin à émettre des permis et certificats pour la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pendant l'absence de Mme Mélanie Beaudesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 290 – 2019

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 35.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière